

Règlement relatif aux émoluments compte/dépôt de libre Passage (Swiss Life Wings)

Afin de couvrir les frais de traitement, les montants suivants (barème en vigueur) sont prélevés conformément à l'art. 14 du règlement de la Fondation de libre passage Swiss Life:

1. Gestion du compte	9 CHF par trimestre
2. Gestion du dépôt	gratuit
3. Extrait de compte/dépôt annuel	gratuit
4. Extrait de compte/dépôt supplémentaire en cours d'année	20 CHF
5. Restructuration des titres (trois restructurations p.a. sont gratuites)	100 CHF
6. Versement anticipé ou retrait partiel pour logement en propriété	400 CHF
7. Mise en gage pour logement en propriété	200 CHF
8. Clôture du compte	50 CHF
9. Frais externes	facturation des frais
10. Charges exceptionnelles	selon cas

Valables à compter du 1er janvier 2021

